

Bilan d'activité

Année 2023

CLIC
Foix-Varilhes

SOMMAIRE

Cadre d'intervention et organisation territoriale

CLIC du CIAS : un service public intercommunal à compétence unique

Statuts particuliers du CLIC

Un service dédié au champ de l'autonomie et à l'accompagnement du vieillissement

Bilan des résultats et plan d'action

La mission d'information et de conseil auprès des personnes vulnérables ou vieillissantes

La résultante des directives du Conseil Départemental : plan d'aide et accompagnement individuel

Dans le cadre de l'APA

Hors APA

Dans le cadre de la PCH

Les axes prioritaires dans les missions complémentaires

Vigilance et coordination des situations d'hospitalisation

Vigilance et prévention hors APA

Partenariats développés et entretenus au quotidien : la mission de coordination à domicile

Plan d'action du projet de service, dans le Projet de Territoire agglo 2020-2026

FICHE D'IDENTITE

CLIC - Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique

Siège social : CIAS L'agglo Foix Varilhes

10 avenue Jacques Carrié, 09120 Varilhes

Accueil public :

- Varilhes, 10 avenue Jacques Carrié, 09120 (dans les locaux de la résidence autonomie) - 05.61.60.84.88 – clicvarilhes@cias-agglofoixvarilhes.fr
- Foix, 1A Avenue du Général de Gaulle, 09000 (dans les locaux de l'agglo) - 05.34.09.84.44 – clicfoix@cias-agglofoixvarilhes.fr

Nature juridique : Service Médico-Social

Code Siret : 200 100 477 00021 **Code Finess** : 090003302

Date de labellisation niveau III par le Conseil Départemental de l'Ariège : 28 mai 2004

Zone d'intervention géographique : les 42 communes de l'agglomération

L'équipe du CLIC :

Directeur du CIAS :

- Gaétan POUECH

Secrétaire :

- Albane ROGER-CHIRAUX (0.5 ETP)

Psychologue :

- Myriam VILLE (0.4 ETP) jusqu'au 30/09/2023

Coordinatrices :

- Audrey CAUSSE (Conseillère ESF – 1 ETP)
- Laetitia FENECH (Conseillère ESF – 0.7 ETP ; 0.8 ETP à compter de septembre 2023)
- Magali MARMEY (Infirmière – 1 ETP)
- Laurie AUDABRAM (Assistante sociale - contractuelle)

Cadre d'intervention et organisation territoriale

Création du CIAS : un service public intercommunal à compétence unique

Le 5 avril 2023, les élus communautaires décident la création d'un établissement public administratif intercommunal qui prend le nom de « CIAS L'agglo Foix-Varilhes ».

Le CIAS Foix-Varilhes a pour objet de développer les actions sociales d'intérêt communautaire dans les champs de l'autonomie et plus largement des politiques publiques en faveur des personnes âgées sur le territoire de L'agglo Foix-Varilhes.

Plus précisément, le CIAS assure les missions suivantes :

- L'élaboration et la mise en place d'un programme dans le cadre du vieillissement de la personne, la mise en place d'une stratégie d'actions et la coordination des acteurs intervenant dans ce domaine.
- L'animation d'une politique globale de développement des conditions d'accueils des personnes âgées.
- **L'étude, la création, la mise en place, la gestion, l'entretien, le financement du centre local d'information et de coordination (Clic).**
- L'étude, la création, la mise en place, la gestion, l'entretien, le financement d'équipements collectifs à caractère social, notamment pour ce qui concerne les structures et les services à destination des personnes âgées.
- La réalisation d'actions et de projets dans les champs de l'autonomie.

Le CIAS devient donc en 2023 le nouveau gestionnaire du Clic Foix Varilhes.

Statuts particuliers du CLIC

Le CLIC est un service médico-social labellisé intégrant un cahier des charges initialement décidé dans un plan pluriannuel 2001/2005 pour la création d'un réseau national des CLIC (DGAS).

La notion juridique d'établissement ou de service social et médico-social correspond à une définition précise donnée à l'article L. 312-1, I du Code de l'action sociale et des familles ainsi que, selon son activité, par des conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement réglementaires.

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale introduit l'obligation d'évaluation pluriannuelle du CLIC, désormais externalisée et menée par des prestataires habilités par la Haute Autorité de Santé.

Le CLIC bénéficie d'une convention (financière et d'objectifs) avec le Conseil départemental de l'Ariège, et d'une subvention d'équilibre de L'agglomération Foix Varilhes.

Ses actions et orientations sont fixées par le Conseil d'administration du CIAS, qui se prononce sur l'opportunité des orientations stratégiques, ses projets de développement, en votant son budget.

Un service dédié au champ de l'autonomie et à l'accompagnement du vieillissement

Le Clic est un guichet d'accueil, d'information et de coordination ouverts aux personnes âgées et en situation de handicap (PA/PSH) et à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Il constitue en ce sens le lieu d'information privilégié des personnes âgées et de leur entourage.

Via ses professionnels, il permet d'obtenir toutes les informations utiles pour la vie quotidienne : aides financières, maintien à domicile, amélioration de l'habitat, structures d'hébergement, mesures de protection, santé, loisirs, vie sociale et relationnelle.

Le Clic est organisé pour répondre aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap du territoire, impliquant ses compétences en lien avec les axes du schéma départemental de l'autonomie.

Ses interventions visent à :

- Prévenir la perte d'autonomie.
- Faciliter la continuité des parcours de vie.
- Faciliter la participation citoyenne des personnes âgées et/ou en situation de handicap.
- Accompagner les professionnels et les aidants.

Le Clic Foix-Varilhes est **labellisé de niveau 3**, ce qui intègre :

- L'information de la personne âgée et de son entourage et l'orientation vers les services et solutions localement disponibles. Les professionnels du Clic facilitent les démarches à entreprendre.
- L'évaluation de la situation et des besoins de la personne, dans un partenariat visant l'élaboration d'un « plan d'aide individuel ».
- Le suivi et la coordination du plan d'aide notifié, en collaboration avec les intervenants extérieurs.

Le Clic met également en place des actions de prévention. Il participe ou organise des conférences, propose des groupes de parole, des actions ou ateliers collectifs.

Historique du service :

Créés dès 2003 sur les cantons de Foix et de Varilhes, le Clic de Foix et celui de Varilhes étaient à l'origine administrés respectivement par les Communautés de communes du Pays de Foix et du Canton de Varilhes.

L'agglomération Foix-Varilhes, créée en janvier 2017, avait intégré ces deux Clic pour mettre en œuvre un seul et même service administré par L'agglomération : le Clic Foix-Varilhes.

Celui-ci est transféré au CIAS qui reprend la gestion du CLIC à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le territoire :

Pour structurer son implantation au service des populations, le Clic répartit ses moyens sur deux antennes :

Antenne de Foix : bureaux administratifs situés 1A avenue du Général de Gaulle à Foix. Accessibles aux personnes à mobilité réduite, ils permettent de mener des entretiens individuels et des réunions de travail, des ateliers collectifs. Ils ne disposent pas d'accueil spécialisé dédié, l'accueil public étant assuré par les agents d'accueil de L'agglomération dans le nouveau bâtiment « pôle de services ».

Antenne de Varilhes : située 10 avenue Jacques Carrié, au sein de la résidence autonomie Bleu printemps depuis février 2020. Cette position particulière constitue à Varilhes un point unique d'accès des familles au service des personnes âgées (accueil commun et spécialisé Clic / résidence autonomie). L'antenne dispose d'un bureau administratif, d'un espace accueil, d'espaces d'animation dédiés aux ateliers collectifs ou réunions partenariales.

Territoire couvert et fonctionnement du service

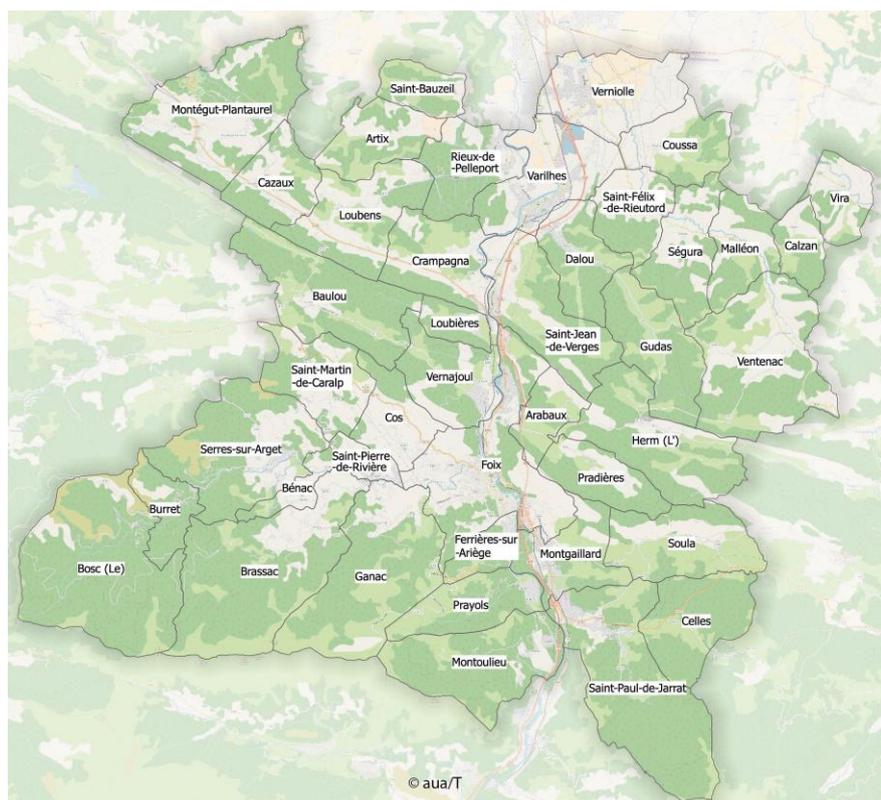
Cartographie : le Clic intervient sur les 42 communes de L'agglomération Foix-Varilhes.

Population de L'agglomération : 32 986 habitants (Insee 2023).

Sur le territoire de L'agglomération en 2019, 31% de la population a plus de 60 ans (Insee 2019).

Les + 60 ans représenteront 10 586 personnes sur le territoire de L'agglomération (projection Insee 2024) puis 11 357 à horizon 2029 (source ITHEA juin 2023)

La carte intercommunale Foix Varilhes :



Bilan des résultats et plan d'action

La mission d'information et de conseil auprès des personnes vulnérables ou vieillissantes.

Chiffres clés :

- ❑ **721 visites à domicile coordinatrices** - repère 660 en 2022, durée moyenne 1h dans un objectif d'expertise globale et d'entretien personnalisé.
- ❑ **314 entretiens** réalisés directement dans nos locaux - repère 296 en 2022
- ❑ **390 nouveaux dossiers** ouverts en 2023 – repère 370 l'année précédente.

De manière globale, l'activité du CLIC a sensiblement augmenté en 2023.

Les personnes contactant le CLIC sont à la recherche d'informations et de conseils concernant les différents types d'aides pouvant être apportées aux personnes âgées et/ou en situation de handicap : prestations, services, établissements...

Quelle que soit la demande, la personne et son entourage ont toujours le besoin d'être écoutés dans un cadre sécurisant et bienveillant : le temps consacré et la neutralité du service public rassurent les usagers.

Le CLIC joue donc un rôle primordial d'aide à la décision et d'accompagnement dans les démarches, au regard de la complexité de celles-ci.

Le service note une augmentation régulière de la communication par mail pour des demandes d'information, demandes de dossiers APA, MDPSH. Evolution à laquelle le service s'est parfaitement adapté, y compris dans un souci d'éco responsabilité.

L'un des rôles essentiels des CLIC est de répondre à la demande en évaluant les besoins qui ne sont pas systématiquement exprimés à la première rencontre et de proposer des actions. Ainsi une unique demande d'aide constitue le plus souvent une porte d'entrée pour aborder d'autres problématiques du maintien à domicile.

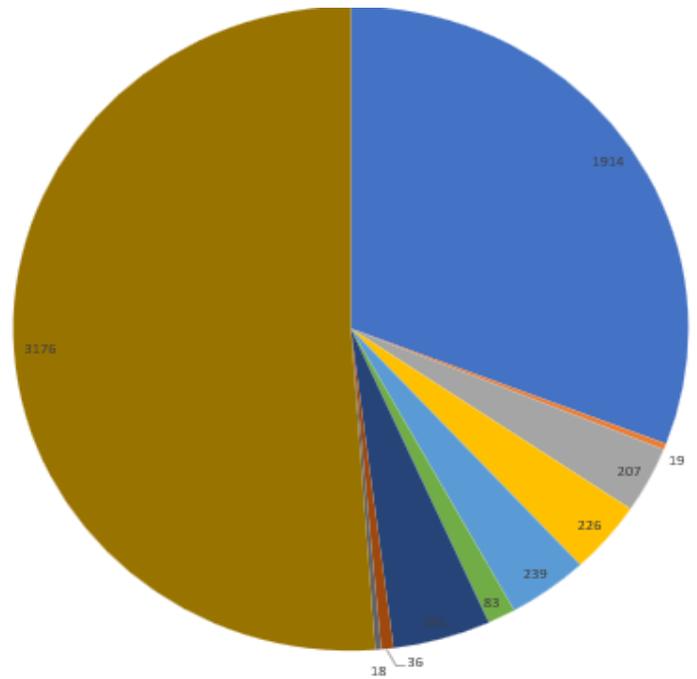
Le CLIC en tant qu'acteur privilégié dans la prise en charge à domicile de la personne âgée est souvent confronté à des situations individuelles très diversifiées nécessitant une large capacité d'expertise. Les coordinatrices sont présentes pour évaluer les besoins, les droits et orienter vers les dispositifs et les partenaires les plus adaptés à la personne. Le travail des coordinatrices demande une connaissance globale des droits potentiels, non seulement dans les domaines de l'autonomie et de la prévention, mais aussi sur l'accès aux droits de manière générale.

Dans ce contexte, le plan d'action identifiera un axe de collaboration avec les Centres Locaux du Conseil départemental (action sociale polyvalente de secteur).

A l'évidence, la majorité des sollicitations du CLIC concernent les liaisons de coordination, et le champ des aides à l'autonomie.

Ci-dessous les statistiques « objet des demandes » recensées par le Département :

Objet des demandes



- APA/aide à domicile/SAAD/téléalarme/portage repas/SSIAD/gardes de nuit/logement/paramédicaux libéraux
- Marche/groupe de parole/atelier mémoire
- Accueil de jour/ESA/famille d'accueil/hébergement temporaire/EHPAD
- hospitalisation/retour à domicile/HAD/convalescence/fin de vie
- aide administrative/financière/ caisse de retraite/CESU/endettement/mutuelle/médiation/transport
- Information préoccupante/protection juridique
- MDPSH
- soutien moral
- DAC
- liaison situation

Répartition communale - usagers rencontrés par le CLIC en 2023

COMMUNE	Nombre d'interventions (visite/bureau/téléphone/mail)	Nombre de personnes rencontrées
ARABAUX	1	1
ARTIX	23	6
BAULOU	12	3
BENAC	49	9
BRASSAC	51	12
BURRET	1	1
CALZAN	2	1
CAZAUX	30	4
CELLES	71	7
COS	50	9
COUSSA	7	3
CRAMPAGNA	85	25
DALOU	108	25
FERRIERES	175	35

FOIX	2119	383
GANAC	81	22
GUDAS	0	0
L'HERM	8	3
LE BOSC	4	2
LOUBENS	89	10
LOUBIERES	20	3
MALLEON	2	1
MONTEGUT PLANTAUREL	24	5
MONTGAILHARD	219	52
MONTOULIEU	131	13
PRADIERES	7	4
PRAYOLS	31	9
RIEUX DE PELLEPORT	153	27
SAINT BEAUZEIL	0	0
SAINT FELIX DE RIEUTORD	60	8
SAINT JEAN DE VERGES	252	50
SAINT MARTIN DE CARALP	57	14
SAINT PAUL DE JARRAT	228	47
SAINT PIERRE DE RIVIERE	196	27
SEGURA	9	2
SERRES SUR ARGET	115	19
SOULA	69	12
VARILHES	1028	181
VENTENAC	36	11
VERNA JOUL	228	23
VERNIOLLE	382	78
VIRA	29	4
TOTAL	6242 interventions	1103 personnes
Total canton Varilhes	2067	381
Total canton Foix	4175	722

Le CLIC est régulièrement sollicité par les Maires pour l'accompagnement de certains administrés qui peuvent présenter des fragilités (de santé, sociales...) afin de leur apporter des réponses en fonction de différentes problématiques. Cette active collaboration est à souligner, amenant un travail de qualité et facilitateur. Les Mairies et leurs élus sont souvent les premiers informés des situations fragiles et ont ainsi un rôle essentiel dans la prévention des situations de crise.

Ainsi introduit par cette collaboration, le Clic opère plus facilement et en confiance pour évaluer, accompagner les personnes âgées vers les services adaptés.

A noter la présence d'un travailleur social au CCAS de la ville de Foix, service avec lequel la collaboration historique sur la ville est à souligner.

Exemple 1 : Le Maire d'une petite commune nous contacte pour nous indiquer qu'un administré aurait besoin d'aide, nous échangeons sur sa situation : Mr vit seul, pas de famille à la connaissance de la mairie, un logement à étage qui semble vétuste, Mr de plus en plus en difficultés en termes de mobilité, malgré qu'il conduise encore pour aller faire les courses. Le Clic s'assure que Mr est d'accord pour qu'on le

contacte de la part de la mairie et après une prise de contact téléphonique, un rendez-vous à domicile est prévu. Rendez-vous qui a été proposé au vu des éléments récoltés : M. chute parfois, monte les escaliers avec beaucoup de difficultés.... Sur cette situation, l'accompagnement s'est poursuivi en partenariat avec Soliha pour la remise en état du logement avant intervention d'aide à domicile dans le cadre de l'APA + mise en place portage de repas.

Le CLIC ne peut effectuer systématiquement une visite à domicile et c'est en fonction de sa 1ère évaluation que le CLIC décidera d'une visite à domicile ou d'une coordination vers un partenaire.

Exemple 2 : Une mairie nous contacte pour une situation quasi identique à celle présentée ci-dessus, hormis que suite à l'évaluation par téléphone, la personne se déplace sans difficultés, pas d'éléments alertant sur l'état du logement hormis qu'il soit ancien mais convient très bien à la personne et Mr en demande de soutien sur les tâches ménagères. Le CLIC l'informe de la prise en charge potentielle via sa caisse de retraite et lui transmet par courrier la liste des services d'aide à domicile, Mr devra sélectionner un service d'aide à domicile et le contacter pour l'instruction de ce dossier, voir une mise en œuvre en amont en autofinancement avec le bénéfice du crédit d'impôt, information que le CLIC lui a transmise. Le CLIC transmet aussi ses coordonnées et se met à disposition de la personne si difficultés particulières et/ou si perte d'autonomie.

Comprendre l'accompagnement dans le respect des droits de l'utilisateur : exemple 3

Dans le cadre des missions du CLIC, un document individuel de prise en charge est signé et les professionnels s'engagent :

- à coordonner leurs actions de façon à vous apporter des réponses adaptées le mieux possible à votre situation dans la limite des solutions existantes.

- à respecter votre mode de vie, vos valeurs et convictions, sans jugement, tant à l'égard de vos actions que celles de votre entourage en référence à la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Madame X vit seule depuis le décès de son mari. Elle a des frères et sœurs dont certains habitent à proximité. Elle les sollicite régulièrement et a un comportement culpabilisant avec eux si bien que ces derniers sont désemparés et en épuisement.

Madame présente une fragilité psychologique et refuse toutes les aides qui lui sont proposées lors des différentes rencontres : aide à domicile, soutien psychologique, actions de prévention pour rompre l'isolement social... Seul un cabinet infirmier intervient. Madame met en avant des freins financiers ou de transport. Chaque proposition du CLIC est mise en échec et aucune démarche n'est effectuée.

Lors des entretiens, Madame pouvant être dans l'agressivité, la coordinatrice a veillé à ne pas rompre le lien afin de pouvoir, par la suite, continuer de proposer son accompagnement.

Le CLIC a aidé la famille dans la réflexion sur leur positionnement auprès de Madame et l'a orienté vers des professionnels pour un éventuel soutien psychologique.

Hors risque de danger grave et imminent, Il est important de respecter le choix de vie de la personne. L'accompagnement social ne peut être envisagé sans son adhésion. Si celle-ci ne verbalise pas de demande, cela passe par une réflexion sur son projet de vie. Ce travail « invisible », prend un temps qui ne peut être défini que par la personne elle-même qui pourra, le jour où elle se sentira prête, solliciter le travailleur social pour un éventuel accompagnement.

Résultante des directives du Conseil départemental : plan d'aide et accompagnement individuel

➤ Dans le cadre de l'APA

S'agissant des bénéficiaires de l'APA, au **31 décembre 2023** le CLIC recense :

- sur Varilhes : 146 bénéficiaires
- sur Foix : 279 bénéficiaires

Soit une augmentation de 12% de bénéficiaires APA par rapport à 2022

Dans les directives du Conseil Départemental, il a été demandé aux CLIC de se rendre à domicile dans le cadre suivant :

- **VAD de mise en œuvre de la notification APA :**
(Après une première demande instruite ou non par le CLIC)

Lorsque l'APA comporte de l'aide humaine (service prestataire, mandataire ou Cesu) la VAD est systématique dans les deux mois suivant la notification. Elle a pour but de :

- . Soutenir la personne dans la mise en place de ces heures ;
- . S'assurer de la qualification du professionnel intervenant ;
- . S'assurer que les heures notifiées sont adaptées et mises réellement en œuvre ;

La contrainte posée par le département est moindre lorsque l'APA ne comporte pas d'aide humaine, la VAD peut rester exceptionnelle.

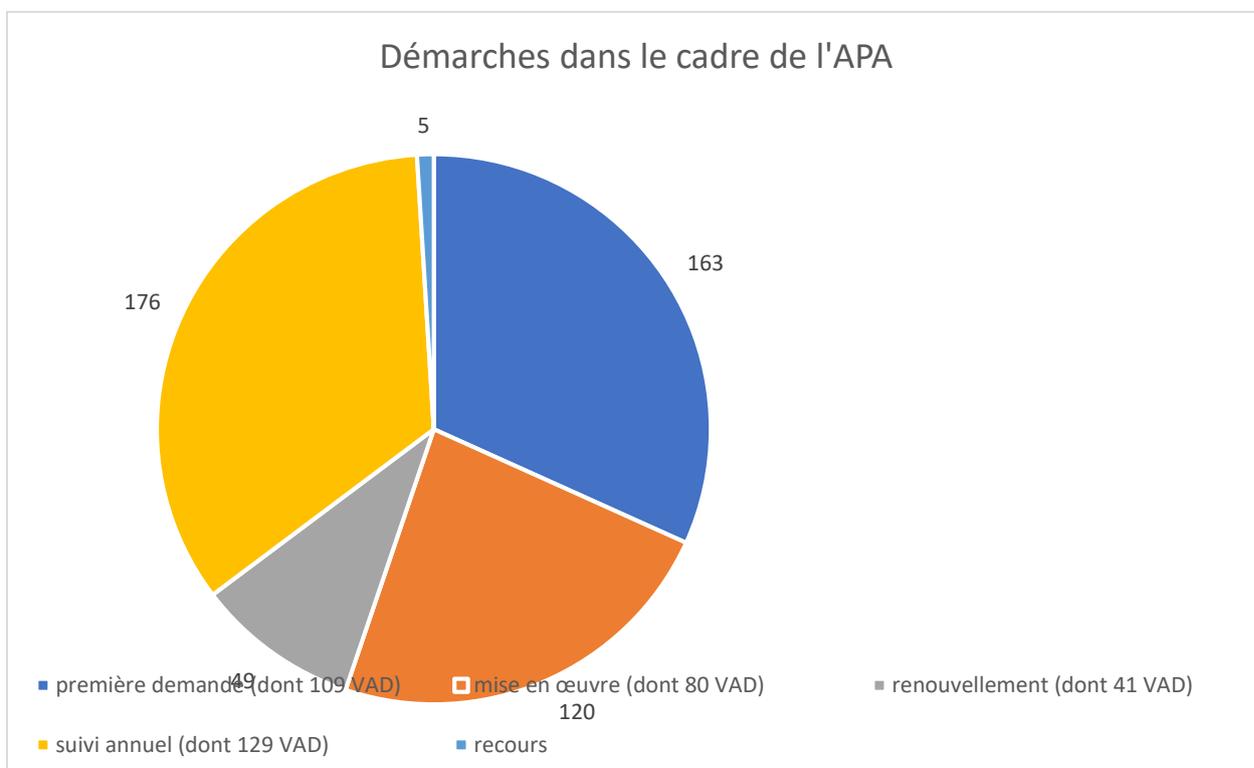
Encore aujourd'hui, le CLIC priorise la visite à domicile dans tous les cas de figure (aide humaine ou non) : il s'agit de veiller au repérage des difficultés en amont de la perte d'autonomie, et agir en prévention auprès d'un public potentiellement « fragile » au sens médical.

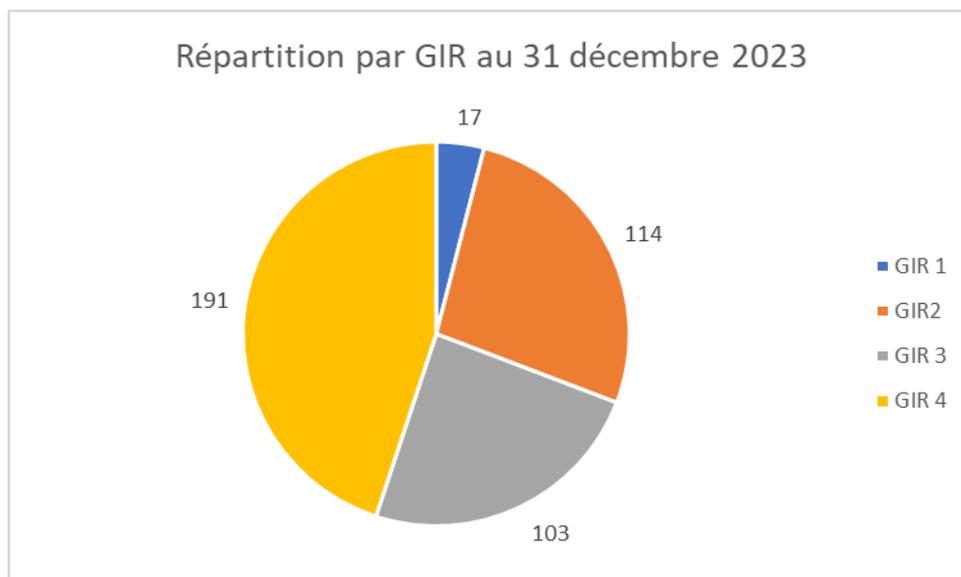
- **VAD de révision APA** (lorsque la demande de révision comporte de l'aide humaine : la visite est systématique).
Pour les autres motifs de révision la VAD du CLIC doit rester exceptionnelle.
- **VAD de renouvellement APA** : De manière systématique, cinq mois avant échéance, le CLIC envoie un courrier à la personne âgée contenant les pièces à préparer et la date de la VAD qui a pour objectifs :
 - . De revoir si le plan d'aide est toujours adapté à ses besoins ;
 - . De faire le point sur les documents à transmettre pour le renouvellement du dossier.

Ainsi, les VAD de révision et de renouvellement permettent au CLIC de faire des fiches de liaison à l'équipe médico-sociale (EMS) pour préparer son intervention et adapter en connaissance du contexte, le plan APA.

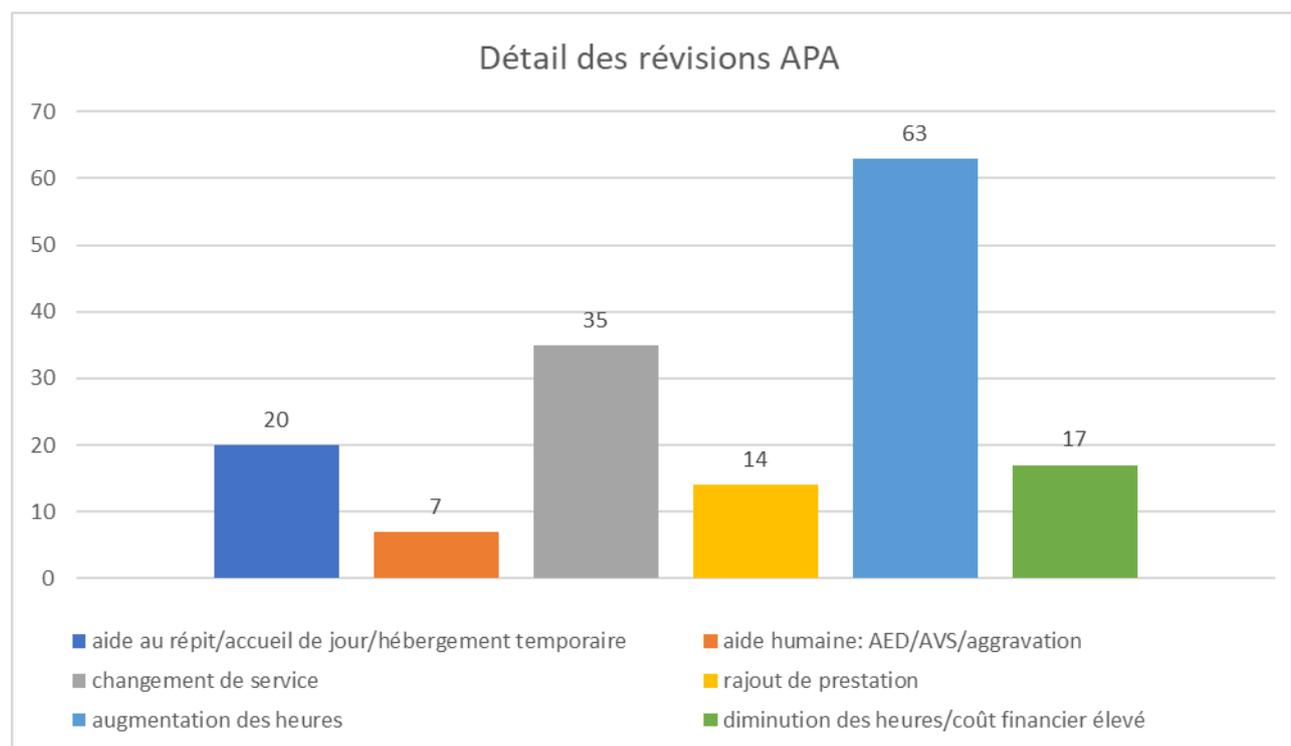
Les résultats de ce partenariat dont doivent être encore explorés, en termes d'action publique et d'efficacité technique sur notre territoire.

- **VAD de suivi APA Renforcé demandé par l'instance APA** : le CLIC effectue 3 VAD sur 6 mois avec un document mis à sa disposition et en fera un retour au service APA.
Le motif du suivi renforcé est transmis au CLIC par le service APA.
En 2023, il y a eu 2 suivis renforcés.
- **VAD de suivi annuel** : Au terme de l'année, lorsque le bénéficiaire n'a pas été vu lors : d'une mise en œuvre, d'une révision, d'un renouvellement ou d'un suivi renforcé. Le CLIC s'assure par tout moyen de l'adéquation du plan d'aide par rapport aux besoins de la personne.
- **Autres VAD** : en fonction des besoins repérés dans l'accompagnement CLIC.
A la suite d'un rejet APA, le CLIC peut guider et accompagner la personne dans le cadre d'un recours amiable.





Nous avons mis en avant une augmentation de 12% des bénéficiaires APA sur l'année 2023 par rapport à 2022, augmentation qui concerne surtout des personnes en GIR 1, 2, 3, le Gir 4 restant stable.

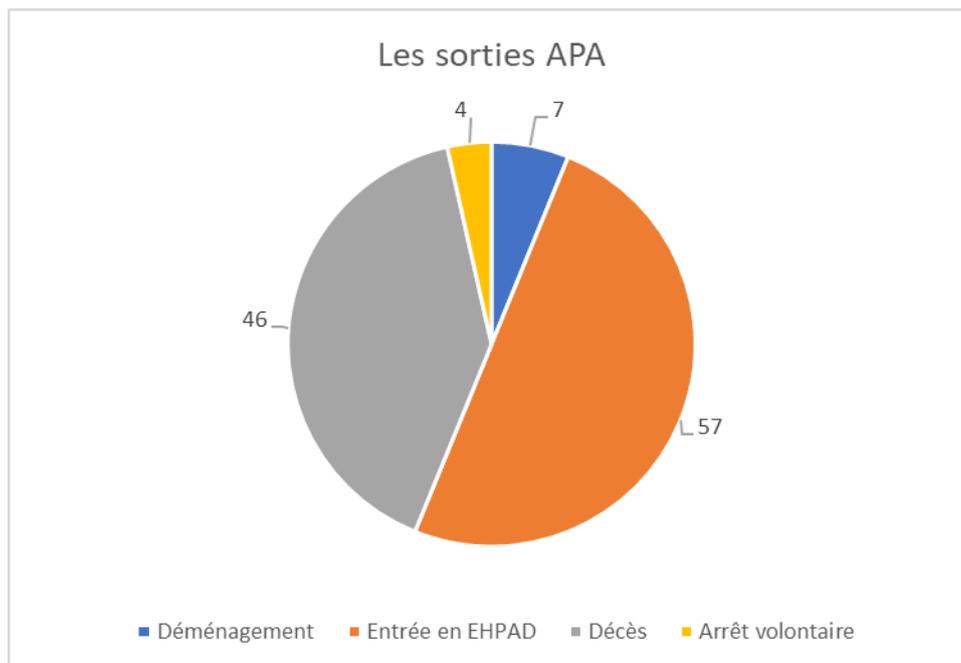


156 révisions dont 138 personnes différentes et 99 révisions instruites dans le cadre de VAD. Le demande d'augmentation des heures reste le motif principal.

La part des personnes en Gir 1 et 2 progresse toujours, avec un niveau de coordination plus soutenu au regard de la complexité de ces situations.

Sur l'année 2023, 114 bénéficiaires sont **sortis des suivis APA** (+ 35% par rapport à l'année précédente). Ces sorties contrairement à l'an passé sont majoritairement dues à des entrées en institution. Le CLIC est régulièrement impliqué dans ce projet de vie

(constitution des dossiers, accompagnement du demandeur et/ou des familles éloignées ou pas...)



➤ Accompagnement généraliste des personnes âgées

En 2023, **295 visites à domicile hors APA** ont été effectuées soit 51 personnes de plus que l'année 2022 (244 visites en 2022)

Hors APA :

Rappel des directives du Conseil départemental pour la gestion des dossiers aides ménagères :

- ♦ Constitution du dossier aide-ménagère « hors APA » avec la Caisse de retraite.

Pour la pré-évaluation des besoins de la personne, le CLIC n'effectue pas de VAD systématique, Il informe et oriente l'utilisateur vers :

- les SAAD compétents pour effectuer un dossier de demande de Plan d'aide auprès de la Caisse de retraite
- Le CLIC reste disponible pour l'utilisateur et le SAAD, dans son rôle de coordination des aides.

Au cours d'une visite à domicile et si l'évaluation aboutit à une orientation vers la caisse de retraite, la coordinatrice sur place peut décider d'instruire la demande d'aide-ménagère (celle-ci relevant du SAD).

Cette démarche de réactivité a pour but de fluidifier la prise en charge de la demande d'aide et d'éviter des non recours. Le CLIC effectuera au moment, une liaison avec le SAD choisi par la personne.

Fin 2023 a été mis en place au niveau national un Dossier Unique « demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées ».

Ce dispositif conforte le conventionnement dans le cadre de la reconnaissance mutuelle avec les caisses de retraite et facilite les démarches administratives pour les retraités fragilisés.

- ♦ La constitution du dossier aide-ménagère hors APA dans le cadre de « l'aide sociale départementale ».

Le CLIC n'effectue pas de VAD systématique. Il informe et oriente l'utilisateur vers la mairie de son domicile pour effectuer un dossier de demande d'aide sociale. Il oriente si nécessaire, la mairie du domicile vers le Conseil départemental pour des renseignements complémentaires.

Le CLIC reste disponible dans son rôle de coordination mais cette instruction de demande d'aide sociale reste de compétence du Maire.

Exemple d'accompagnement hors APA :

Mr R âgé de 83 ans vit seul, le Clic est interpellé par un Gériatre du CHIVA pour mise en relation afin d'évaluer la situation et les possibilités d'aides. Mr n'a pas de famille à proximité. Il a rencontré le Gériatre qui a diagnostiqué des troubles mnésiques. Suite à l'appel du CLIC Mr refuse notre visite indiquant qu'il n'a pas besoin d'aide. Le CLIC en informe le Gériatre mais aussi son médecin traitant. Dans le cadre de sa prochaine consultation le médecin traitant arrivera à ce que Mr accepte la visite du CLIC et nous conviendrons d'un rendez à domicile. Le fait que le Clic soit présenté par le médecin traitant permet l'adhésion de Mr.

Lors du rendez-vous, nous échangeons sur son histoire de vie, son quotidien, son bien-être, ses liens sociaux... Ce rendez-vous permet de créer un réel lien avec ce monsieur qui accepte de constituer une demande d'APA et une mise en relation avec son fils qui vit à plus de 400km et qui est son seul entourage familial et même amical. Cette situation est toujours en cours ainsi que la demande d'APA. En parallèle des passages infirmières ont été mis en place matin et soir, pour une surveillance générale et la prise du traitement. Un travail avec son fils est amorcé pour une demande de mesure de protection juridique.

➤ **Dans le cadre de la prestation de Compensation du Handicap (PCH)**

Depuis le printemps 2018, les CLIC ont en charge le suivi des bénéficiaires de la PCH aide humaine avec une collaboration et une coordination entre les CLIC et les évaluateurs PCH de la MDPSH.

Dans le cadre de la PCH aide humaine, au **31 décembre 2023** le CLIC recense :

- 43 bénéficiaires sur Varilhes (*référence 49 l'année précédente*)
- 81 bénéficiaires sur Foix (*référence 68 l'année précédente*)

Les sorties PCH : 11 sorties du dispositif PCH pour diverses raisons (décès, déménagement, entrée en structure)

Tenant compte de ces sorties, le nombre de suivis PCH reste globalement stable sur notre territoire.

- **VAD de mise en œuvre des droits PCH** (après une première demande instruite ou non par le CLIC) :
Lorsque la PCH comporte de l'aide humaine (service prestataire, mandataire, emploi direct, dédommagement familial), une VAD systématique est réalisée dès réception de l'information au niveau du Clic.
Le Clic n'est pas destinataire de la notification des droits ouverts.

La visite a pour but de :

- . Soutenir la personne dans la mise en place de la notification
- . S'assurer de la qualification du professionnel intervenant
- . S'assurer que les heures notifiées sont adaptées.

- **VAD de suivi, ou de modification PCH aide humaine.**

L'accompagnement proposé par le CLIC aux personnes en situation de handicap s'adapte aux possibilités et aux capacités de la personne en fonction de son type de handicap. Pour veiller à ce que la perte d'autonomie de la personne soit compensée par la mise en place de la PCH aide humaine, le CLIC travaille étroitement avec les partenaires du territoire (MDPSH, SAAD, services médico-sociaux, services d'accompagnement...). Ce travail en réseau permet d'apporter une information individualisée et un accompagnement de qualité. Les personnes bénéficiant d'un plan d'aide avec une PCH aide humaine ont généralement d'autres prestations à l'intérieur de leur plan de compensation (ex : AAH, PCH aide technique, orientation vers un service SAMSAH...). Les questionnements du bénéficiaire ne se limitent donc généralement pas à des échanges uniquement autour de la PCH aide humaine : la prise en charge de la situation globale de la personne est indispensable.

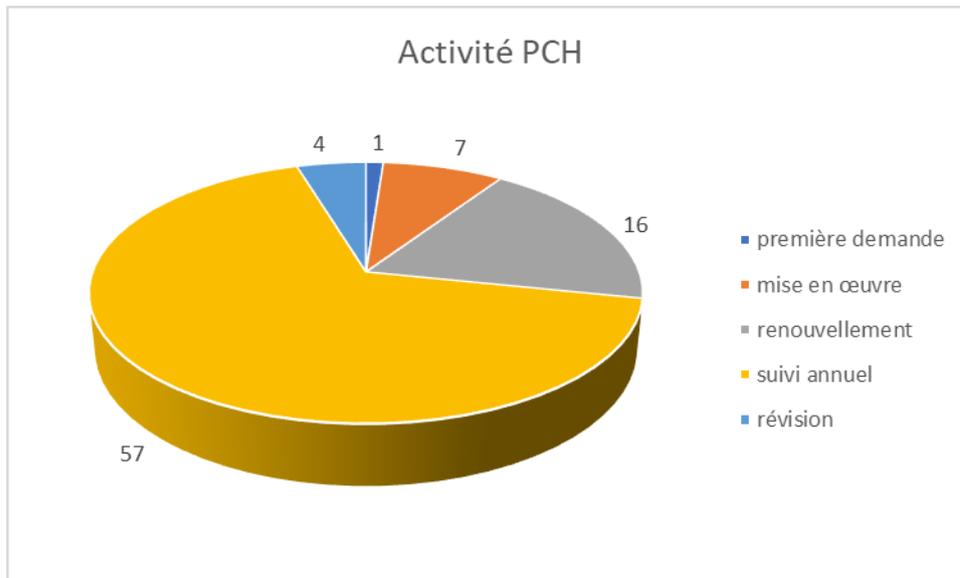
Exemple de suivi PCH aide humaine :

. Le CLIC veille à la cohérence entre les droits notifiés par la MDPSH et des heures « aide humaine » mises en place concrètement par la personne. A défaut, le service payeur doit être informé du nombre d'heures réalisées pour éviter tout indu. Il est aussi important de rappeler au bénéficiaire la possibilité de mise en place de la totalité du plan d'aide.

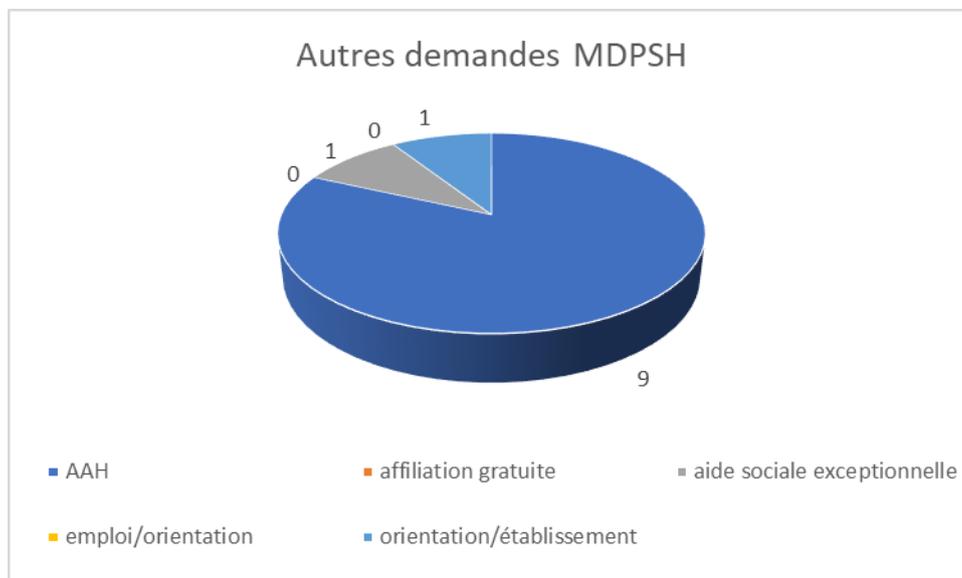
Il est informé des modalités d'utilisation de la PCH, et garde ses capacités décisionnelles pour qu'il reste acteur de son projet de vie.

Nota : nous relevons des écueils dans l'accompagnement des bénéficiaires de la PCH aide humaine car le CLIC :

- N'est pas destinataire des arrêtés d'attribution (paiement du département) donc discordance entre droits ouverts PCH et versement de la prestation ;
 - N'a pas connaissance de l'ensemble des droits ouverts et/ou sollicités en parallèle de la PCH (AAH...)
 - **VAD de renouvellement PCH** : 6 mois avant échéance, le CLIC envoie un courrier à la personne en situation de handicap contenant les pièces à préparer (certificat médical, photocopies de justificatifs...).
- Ensuite, une visite systématique a lieu au domicile de la personne pour faire le point sur la situation.
- . Revoir avec elle si le plan d'aide est toujours adapté à ses besoins
 - . Faire le point sur les documents à transmettre pour le renouvellement du dossier.



Ainsi suite aux VAD, le CLIC fait un retour à la MDPSH par le biais de fiches de liaison.



43 personnes ont sollicité le CLIC pour une demande de cartes (mobilité-stationnement et/ou priorité) tous âges confondus.

La part **qualitative** de la mission PCH pour le Clic tend à l'accroissement. Le travail de connaissance des dispositifs, réseaux et d'expertise des différentes situations pour des bénéficiaires de tous âges demande désormais un accroissement des compétences des coordinatrices (formations spécifiques, spécialisation).

Le partenariat avec la MDPSH/CD est à requestionner pour gagner en efficacité dans le service rendu à l'utilisateur (outils et moyens de concertation, temps de concertation sur les nouveaux dossiers). Les délais d'attente pour l'accès à certains dispositifs ou aides notifiées restent un frein majeur (accueil en établissement, Foyer d'Accueil Médicalisé...).

Le Clic est désormais mieux repéré par les usagers et leurs familles dans le champ du handicap, mais reste empêché pour une connaissance exhaustive des droits notifiés, pourtant nécessaires à un accompagnement global pertinent.

Hors PCH :

A noter que le CLIC est un lieu ressource pour effectuer toutes demandes auprès de la MDPSH. Le Clic doit être agile, réactif et inscrit dans un réseau de personnes ressources et qualifiées pour apporter directement la meilleure réponse/orientation à l'usager et sa famille.

Les axes prioritaires dans les missions complémentaires

➤ **Vigilance et coordination des situations d'hospitalisation**

Les services sociaux des établissements hospitaliers interpellent le CLIC pour faire le point sur la situation (plan d'aide en place, situation familiale, géographique...) de l'usager et ce afin d'adapter au mieux les démarches à réaliser pour préparer la sortie.

Sur le secteur de l'agglomération, un travail en partenariat est mené avec les différents services d'aide à domicile afin de coordonner au mieux les entrées et sorties d'hospitalisations. Le CLIC peut ainsi :

- Prendre contact avec les services sociaux des services hospitaliers pour effectuer des liaisons qui semblent nécessaire à la prise en charge de la personne et à son éventuel retour à domicile.
- Accompagner les personnes et leur famille dans les démarches administratives à réaliser dans le cadre de l'APA : suspension du versement de l'APA si hospitalisation de plus d'un mois et remise en paiement ce qui va éviter le versement de trop perçu.

Dans le cadre d'un passage aux urgences ou en cas d'hospitalisation de courte durée avec répercussion sur l'autonomie de la personne et donc de ses besoins, le CLIC peut être amené à solliciter les différents organismes pouvant attribuer une aide temporaire. La personne âgée et/ou en situation de handicap n'a pas l'opportunité de solliciter le service social pour mettre en place les aides. Cela peut donner lieu à des situations à domicile parfois très difficiles : absence d'interventions paramédicales, gestion des courses...

➤ **Vigilance et prévention hors APA :**

Ces interventions peuvent être :

- pour des personnes ne bénéficiant pas de l'APA (GIR 5/6) ou ayant le dossier rejeté par rapport aux ressources
- soutien des familles ou des personnes fragiles et isolées
- soutien des familles et des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou démences apparentées

Depuis octobre 2023 l'infirmière a repris les ateliers de la psychologue :

- **des ateliers mémoires** hebdomadaires pour les personnes présentant des troubles cognitifs.

Ces personnes sont orientées sur les ateliers par les coordinatrices lors de leurs visites à domicile, par la neuropsychologue ou par les gériatres de la consultation mémoire du CHIVA.

Une vingtaine de personnes participent de manière hebdomadaire à ces ateliers de prévention.

Depuis septembre 2022, la **ludothèque de Ferrieres est engagée 1 fois par mois sur ces ateliers mémoires.**

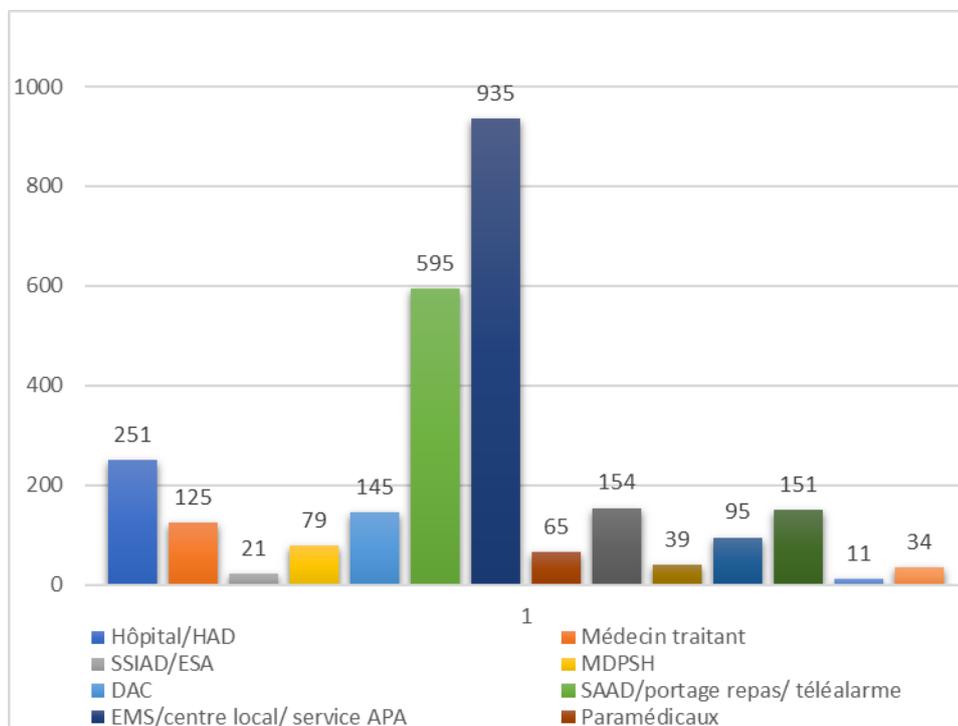
L'éducatrice de la ludothèque aggro et la psychologue du CLIC vont proposer durant la séance des jeux de sociétés ciblés, qui vont permettre de stimuler la mémoire, l'attention, la motricité, le langage.... Ces séances développent le lien social, créent une dynamique de groupe pour ces personnes très souvent isolées du fait de leur maladie.

- **des ateliers mémoires** hebdomadaires pour les personnes de plus de 60 ans

La résidence autonomie devient aussi le lieu d'actions convergentes avec le Clic pour prévenir la perte d'autonomie : ateliers mémoires, activités physiques, conférences sur la fragilité et accompagnement plus individualisé (projets de vie individuels) pour une prévention précoce.

Partenariats développés et entretenus au quotidien : la mission de coordination à domicile

Les professionnels qui sollicitent le CLIC se répartissent comme suit (nombre de contacts) :



Les liaisons avec l'EMS, centre local et service APA et médecins traitants ont fortement augmenté.

➤ **Travail partenarial avec le DAC**

En juillet 2022 la MAIA a été dissoute tout comme l'association ACCORDS 09 et le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) a été créé, né de cette fusion.

Cette année 11 demandes d'inclusion ont été faites par le CLIC (contre 4 en 2022).

➤ **Réunions de coordinations avec le Conseil départemental, le DAC, les SAD**

Le CLIC poursuit ces temps de concertation mensuels avec les chargés PA/PH, la coordinatrice de parcours complexe du DAC.

Ces réunions ont vocation à se coordonner sur les situations communes (première demande APA, aggravation, révision, renouvellement...) mais aussi d'échanger sur les dossiers problématiques, les procédures...

2023 a permis de tester une organisation planifiée de ces rencontres mensuelles, dans l'objectif d'associer davantage les SAD. Seul deux services ont cependant pu se mobiliser dans l'année.

Ces réunions permettaient de se concerter sur la gestion purement administrative des dossiers (suite à un changement de logiciel du Conseil Départemental) au regard des difficultés rencontrées.

Malheureusement en 2023, les pratiques n'ont pas évolué ce qui génère des difficultés d'accompagnement des bénéficiaires APA.

La direction du CIAS et la direction de l'autonomie du CD09 se sont entretenues pour restructurer ces rencontres mensuelles à l'issue de la commission d'attribution APA, avec l'objectif de mieux se coordonner sur les droits notifiés, et en visio avec les SAD.

➤ **Evaluation Information Préoccupante :**

Dans le cadre d'un mandatement, le Conseil Départemental peut saisir le CLIC pour effectuer une visite commune avec l'EMS ou le Centre Local de la Direction de la Solidarité Départementale. Le CLIC est intervenu sur 6 situations.

Dans le cas de personnes en situation de vulnérabilité et lorsque la personne est suivie par le CLIC (APA, PCH ou hors APA), le CLIC peut transmettre au service du Conseil Départemental un rapport social qui sera soit :

- transmis directement au Procureur de la République pour saisine du Juge des tutelles ;
- évalué conjointement sur mandatement du conseil départemental ;
- classé sans suite.

Le CLIC a transmis 1 IP sur 2023 dans le cadre hors APA.

Lors de faits graves et de risque de danger imminent, le Clic peut transmettre directement au Procureur un signalement direct aux fins d'enquête judiciaire ou de protection.

➤ **Visites à domicile conjointes**

Plusieurs expertises peuvent être menées conjointement et en collaboration, devant des situations complexes. C'est aussi un gain de temps et d'énergie pour l'utilisateur.

Le Clic a effectué une trentaine de visites conjointes à domicile, avec les partenaires suivants :

- OPH-HLM
- Services d'aide à domicile
- DAC
- CCAS
- MJPM
- Centre Local DSD
- Service social gendarmerie
- Service social éducation nationale
- Médecin traitant
- Infirmière Asalée
- SSIAD
- SAVS

➤ **Lutte contre l'isolement : signature d'une convention de Partenariat avec l'association des Petits Frères des Pauvres**

Dans le cadre de la lutte contre l'isolement des personnes âgées, le CLIC a signé une convention de partenariat avec l'association des Petites Frères des Pauvres (PFP) en mai 2022.

Faisant suite à l'action initiée dans le cadre de « Mondisa » (association nationale aujourd'hui en perte de vitesse) le Clic a proposé et construit ce nouveau partenariat local avec l'association PFP désormais bien engagé.

La mise en relation des citoyens engagés bénévoles, auprès des personnes âgées repérées isolées sur notre territoire, est pilotée et structurée par l'association et le Clic.

De nombreuses rencontres avec la responsable ont eu lieu afin d'organiser le repérage et l'accompagnement proposé aux personnes.

En 2023 un événement grand public par l'organisation d'un Ciné débat, a eu lieu autour du film « demain tu vieilliras » d'Edouard Carrion. Projet mené en partenariat avec Malakoff Humanis.

➤ **Les travaux et rencontres de développement réseau en 2023**

- Conseil Départemental – réunions Intercliv
- Réunions Formation aides aux aidants (CHIVA) + participation à la formation
- AG Ariège services
- AG association Bleu Printemps (SAD)
- Partenariat avec ludothèque
- Malakoff Humanis
- Petits Frères Des Pauvres
- Intervention auprès des étudiants de AFPA- auxiliaires/AES

- Intervention Formation France Alzheimer
- SAAD : Domicil + PROMAID APM ADSEA
- MDPSH
- PFR Forum + Assemblée générale
- Cabinets médicaux – participation aux réunions de Concertation Pluridisciplinaire sur Foix et Varilhes
- Réunion CD présentation de l'outil SPICO
- Résidence autonomie + intervention sur le transport à la demande de l'Agglo
- Journée portes ouvertes EHPAD Verniolle + journée des Aidants
- Portes ouvertes soins palliatifs CHIVA
- Réunion d'information service public de santé à Foix (Estive)
- Réunion d'information ICOPE
- Réunion Mairie de Foix « Atelier vieillissement/Autonomie »
- Participation Forum Bien vieillir à Tarascon + Forum seniors réalisé par le CLIC de Tarascon
- Réunions de travail sur le changement de logiciel métier CLIC (MILLESIME/ARCHE) + formations
- Comités Techniques CFPPA
- CPTS sur une réunion d'équipe et montage de projet
- Participation réunion d'information et de soutien aux tuteurs familiaux organisée par l'UDAF31 (ISTF)

Plan d'action du projet de service, dans le Projet de Territoire agglo 2020-2026

Projet de Territoire agglo 2020 2026 - Solidarités humaines :

Objectif général : Concevoir une politique coordonnée et efficiente, prenant en compte l'ensemble des problématiques liées au vieillissement sur le territoire de l'agglo, dans un cadre juridique sécurisé et ouvert au développement de compétences.

Les orientations politiques :

Action 1 : L'hébergement des personnes âgées

Action 2 : Finalisation de l'harmonisation du CLIC Foix-Varilhes

Action 3 : Mise en place d'un programme d'actions de prévention de la perte d'autonomie

Action 4 : Favoriser la lutte contre l'isolement social des personnes âgées sur l'ensemble du territoire

Action 5 : Suivi de la convention d'objectifs avec l'association d'aide à domicile « bleu printemps »

Action 6 : Création d'un CIAS à objet unique

Le plan d'action pour le CLIC Foix Varilhes :

<p>MUTABILITÉ</p> <p>Adapter et organiser le Clic pour répondre aux besoins des publics et aux attentes des 42 communes de L'agglo</p>	1	<p>Structurer le service au sein du nouveau CIAS Foix-Varilhes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ sondage et informations thématiques aux communes ➤ coordination des actions de prévention
	2	<p>Examiner le fonctionnement et affecter les moyens humains en tenant compte de l'évolution démographique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ évolution fiche de poste de l'infirmier coordinateur ➤ création de poste assistant de service social
	3	<p>Renforcer la coopération interne pluridisciplinaire et rechercher l'efficacité sur les missions extérieures (VAD)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ évolution des outils logiciels métiers, vers une base de donnée unique
	4	<p>Examiner les secteurs et missions particulières (APA/PCH) des coordinatrices en garantissant la continuité du service</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ évolution de la répartition des dossiers par secteur pour les professionnels ➤ structurer l'accompagnement PCH
<p>DÉVELOPPEMENT</p> <p>Assurer les missions obligatoires et multiplier les actions de prévention</p>	1	<p>Lutter contre l'isolement avec des partenariats fiables pour repérer et accompagner</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ mise en œuvre de la convention avec Petit Frères des Pauvres ➤ organisation d'évènements grand public (ciné débat, conférences)
	2	<p>Définir et mettre en œuvre un programme annuel de prévention de la perte d'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ concevoir et diffuser une programmation à l'échelle du territoire
	3	<p>Déployer les actions de soutien aux aidants (groupes de parole, information, accès au répit)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ créer des actions et passerelles avec la Plateforme de répit départementale PFP sur le territoire agglo
<p>GESTION DES RISQUES</p>	1	<p>Former les professionnels du Clic pour agir sur le repérage précoce des fragilités (COPE/CPTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ élaborer un plan de formation en lien avec l'évolution des fiches de poste

GESTION DES RISQUES	2	Organiser la protection des données avec le délégué à la protection des données (DPO) <ul style="list-style-type: none"> ➤ achever la mise en œuvre RGPD en lien avec l'évolution des outils
	3	Renouveler et ajuster le logiciel métier pour une recherche d'efficacité de gestion et d'exploitation des données <ul style="list-style-type: none"> ➤ contractualisation avec un nouvel éditeur
	4	En relation avec les familles, informer et alerter pour faciliter l'accès aux mesures de protection des majeurs vulnérables <ul style="list-style-type: none"> ➤ mettre en œuvre un document support sur les mesures de protection juridique
COMMUNICATION sur le territoire	1	Aller à la rencontre des communes et CCAS actifs <ul style="list-style-type: none"> ➤ sonder les besoins ➤ informer/accompagner les secrétariats de mairie sur les compétences du CIAS
	2	Communiquer sur les actions de prévention auprès des associations, clubs <ul style="list-style-type: none"> ➤ participer aux AG ➤ organiser des rencontres de sensibilisation
	3	S'impliquer au sein de la conférence des financeurs CFPPA <ul style="list-style-type: none"> ➤ participer au comité technique pour l'examen des projets départementaux ➤ impliquer le CIAS dans le portage de projets de prévention
	4	Mettre en place un guichet unique spécialisé d'accueil/information du public sur chaque antenne <ul style="list-style-type: none"> ➤ déplacement du Clic à Foix dans le nouveau bâtiment de L'agglo (pôle de services) ➤ préparer l'intégration à la résidence autonomie à Foix
	5	Participer activement à la dynamique de réseau en s'associant aux appels à projets (Carsat lien social et innovation, acteurs de la CFPPA, caisses de retraite, CNSA...) <ul style="list-style-type: none"> ➤ assurer une veille sur les appels à projet ➤ participer aux événements et rencontres départementales ou régionales
QUALITE DES PRESTATIONS	1	Mener des enquêtes régulières de satisfaction, recueillir l'expression des usagers après chaque action de prévention

		➤ réaliser des enquêtes annuelles
	2	Organiser le suivi des réclamations usagers ➤ via la structuration du nouveau site internet du CIAS
	3	Interroger le conseil de la vie sociale et le conseil de développement de L'agglo

ANNEXES - LES ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION

Action 1 EDUCATION THERAPEUTIQUE

Action

Éducation thérapeutique

Thème

Accompagnement des aidants familiaux de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de démences apparentées

Périodicité / Lieu

3 formations de 2,5 jours par an, dans les locaux de L'agglo à Verniolle

Porteur de projet

Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Arège- Pole gériatrie avec soutien ARS

Objectifs

Objectifs généraux :

- Apporter une information médico-psycho-sociale dans une démarche d'éducation thérapeutique
- Améliorer la qualité de vie à domicile

Objectifs du CLIC :

- Définir les CLIC comme lieu ressource
- Apporter des informations sur les différentes aides possibles à domicile
- Eviter l'épuisement des aidants (soutien, écoute, échange ...)
- Proposer un suivi après l'éducation par différents moyens (groupe de paroles, suivi individuel ...)

Public visé

Aidants familiaux et personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de démences apparentées, domiciliés en Ariège.

Intervenants

- CLIC : Psychologue, Infirmière, Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- CHIVA : Médecin Gériatre, Neuropsychologue, Infirmières

Intervention du CLIC

- Description du rôle de guichet unique, des missions et des actions du CLIC
- Temps d'échanges pour verbaliser les ressentis en fin de chaque journée
- Animation par la psychologue du CLIC d'un groupe de paroles 15 jours après la formation

Préparation/suivi des sessions

- En amont, chaque session est préparée au cours d'une réunion entre le CLIC et le CHIVA une semaine avant la formation afin de discuter et d'élaborer le diagnostic éducatif. La session est adaptée aux situations des participants.
- En aval, une réunion de retour éducatif est organisée (1 mois après la formation). Elle permet de faire un bilan et d'évaluer le ressenti des aidants après la formation

Partenaires

- CLIC
- CHIVA

Financement

- Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes : repas, mobilisation des coordinatrices du CLIC, mise à disposition salle de réunion Delta Sud.
- Agence Régionale de Santé pour le seul financement de l'Unité Mobile Gériatrique

Evaluation de l'impact de la formation sur le quotidien de l'aidant

- groupe de parole 15 jours après la formation
- entretiens individuels de suivi à 2 mois réalisés par l'équipe du CHIVA
- évaluation du dispositif pédagogique (enquête de satisfaction)
- réunion de synthèse avec l'ensemble des participants des années précédentes

Elle permet aux aidants d'exprimer leur vécu de la formation, de parler de leur quotidien après la formation, d'échanger sur la mise en application des connaissances reçues.

Action 2

INFORMATION ET SENSIBILISATION DES AIDES A DOMICILE A LA MALADIE D'ALZHEIMER

Action

Session d'information et de sensibilisation à la maladie d'Alzheimer et apparenté en faveur des professionnels du domicile.

Périodicité/Lieu

En 2023 : 1 session (décembre) répartie sur 2 demi-journées.

Salle au pôle technique de l'agglo

Partenaires/Financement

- CLIC / communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes
- Dr Bories, gériatre

Objectifs

- sensibiliser et informer sur les pathologies neurocognitives
- améliorer l'accompagnement au domicile par le biais d'échanges autour des pratiques professionnelles
- permettre un meilleur repérage des personnes fragiles au domicile

Public visé

- auxiliaires de vie et aides à domicile (31 participant(e)s intervenant en chèque emploi service ou salariés d'un service d'aide à domicile)
- Professionnels des services de soins infirmiers à domicile du territoire Foix-Varilhes.

Intervenants

- CLIC
- Dr Bories, gériatre au CHIVA
- Association France Alzheimer

Plan/Organisation

- Inscription aux sessions par le biais d'invitations aux services d'aide à domicile du secteur
- Déroulé sur 2 demi-journées à une semaine d'intervalle
- Questionnaire de satisfaction en fin de session et attestation de présence des participants

Descriptif de l'action

- Information sur la maladie : évolution, séquelles...
- Comportements à adopter face à une personne malade
- Informations sur les aides mobilisables

Action 3 GROUPES DE PAROLES

Action

Animation de groupes de paroles menés par la psychologue jusqu'en octobre 2023

Thème

Maladie d'Alzheimer et troubles apparentés.

	Aidants professionnels	Aidants familiaux
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Echanger les expériences, les ressentis, les angoisses, les problèmes rencontrés face à des situations parfois difficiles à gérer <input type="radio"/> Apporter un soutien moral <input type="radio"/> Apporter des informations : conséquences de la maladie... <input type="radio"/> Rencontre avec d'autres professionnels <input type="radio"/> Analyse des pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Apporter un soutien moral <input type="radio"/> Permettre de rompre l'isolement <input type="radio"/> Apporter des informations : conséquences de la maladie... <input type="radio"/> Intervenir au domicile, en Ehpad
Lieu/ Périodicité	Au CLIC <i>Les lundis soir une fois par mois</i>	
Public visé	Les intervenants professionnels : aide à domicile, auxiliaire de vie sociale... (associations, CESU...)	Les aidants familiaux (conjoint, enfants...)

Intervenant

La psychologue du CLIC

Partenaires

Tous les acteurs de terrain sur le Pays Foix-Varilhes (médecins, mairies...).

Evaluation

- Une dizaine de participants par groupe

Action 4

ATELIERS MEMOIRE

Action

Animation d'ateliers mémoire

Thème

MEMOIRE :

Pour répondre au mieux aux attentes et mettre en confiance les participants, deux groupes ont été créés.

Intervenants

La psychologue et l'infirmière du CLIC

Objectifs

Groupe 1 + Résidence Autonomie : Personnes qui souhaitent dynamiser leur mémoire et reprendre conscience de leurs capacités mémoire (lundis ap. midi 1h30 sur Foix et mercredi matin 1h30 tous les 15 jours sur Varilhes)

- Proposer un moment convivial de rencontres et de partages autour de la mémoire.
- Découvrir le fonctionnement de la mémoire et le vieillissement.
- Ecouter la plainte mnésique de chaque participant.
- Améliorer les processus mnésiques en trouvant des applications dans la vie quotidienne.
- Favoriser la confiance en encourageant le lien social et convivial.
- Favoriser les échanges entre les participants.
- Dédramatiser le trouble mnésique et valoriser les acquis lors de l'apparition des premiers troubles.

Groupe 2 : Personnes ayant besoin de dynamiser, stimuler la mémoire. Maladies de mémoire diagnostiquées (lundis matin 1h) Intervention de la Ludothèque de Ferrières 1 fois / mois

- Proposer un moment convivial de rencontres et de partages autour de la mémoire.
- Favoriser la confiance en soi en maintenant le lien social et convivial.
- Favoriser les échanges entre les participants.
- Renforcer l'aide aux aidants.
- Stimuler les capacités « restantes » avec différents supports dont les jeux de sociétés

Partenaires

Tous les acteurs de terrain sur le secteur de Foix (médecins, mairies...)
Les géiatres du CHIVA

Evaluation

En début de session, un tour de table est fait pour connaître les attentes des participants.
Un point est aussi réalisé à la fin (questionnaire) pour évaluer la pertinence des ateliers.